



DELIBERATION N°2026-07

Autorisation de signature pour le président et les Vice-présidents du SEBV pour la signature des actes concernant la maîtrise foncière du SE de Nogent

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 14 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le cinq février, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, 5 impasse des Mares, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79
 Nombre de membres en exercice : 79
 Quorum à atteindre en temps normal : $(79/2+1) : 40$
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 13



En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 03/02/2026, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1^{ère} réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Présents : 11

Mme DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE	
M. PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS	
M. CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL	
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS	
M. FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M. RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE	
Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NERON	
M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE	
M. ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie		
M. DUVAL Alain	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE	

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme CHANFRAU Dominique	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M. LAMBLARDY Franck	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	FONTAINE SOUS JOUY

Absents excusés : 10

Mme DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M. ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M. STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET

Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M. MAILLARD Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme MEZARD Marie-Laure	Suppléante de M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme JEZEQUEL Annie	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. TROGNON Luc	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
Mme MATRINGE Renée	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY

Également présents (sans voix délibérative) : 0

Mme Dominique DUVAL est nommée secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Le Président rappelle que depuis le 11 juillet 2025, le SEBV est reconnu gestionnaire du Système d'endiguement (SE) du « Val de Nogent-le-Roi » par arrêté préfectoral et a donc l'obligation de surveiller et entretenir tout ouvrage et organe hydraulique constituant ce système d'endiguement, de manière à ce que celui-ci joue son rôle de protection, tel que défini dans son arrêté préfectoral d'autorisation.

Selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation, le syndicat doit disposer d'une certaine maîtrise foncière lui permettant d'accéder aux ouvrages du SE, de les gérer, d'intervenir et de les surveiller en toute circonstances. A cette fin, le syndicat est amené à engager des démarches juridiques auprès des propriétaires de parcelles privées et publiques situées aux abords du SE sous la forme :

- ✓ D'actes portant constitution de servitude signé par le président du SEBV et d'un Vice-présidents,
- ✓ De procès-verbaux de mise à disposition signé par d'un bien immeuble par le président du SEBV.

Les parcelles concernées par cette maîtrise foncière sont indiquées en annexe de cette délibération.

Le Président tient à préciser que :

- Les servitudes seront consenties et acceptées par les parties à titre purement gratuit, sans aucune indemnité.
- Les actes seront publiés à la publicité foncière afin de garantir leur pérennité.

L'objet de la présente délibération vise à autoriser le Président et les Vice-Présidents du SEBV à signer les actes nécessaires à la maîtrise foncière des parcelles du SE de Nogent-le-Roi.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-21, L.5211-5 III [ou L.5211-17] et L.1321-1 et suivants portant notamment sur la mise à disposition de plein droit à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences transférées (GEMAPI) ;

Vu le décret n°2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations et particulièrement le classement des systèmes d'endiguements ;

Vu les articles L.566-12-1, R.181-13 et D.181-15-1 du code de l'environnement, sur les modalités de mise à disposition des ouvrages de prévention des inondations par les communes et les propriétaires privés. Ainsi que la nécessité de disposer des droits suffisants pour y accéder, les gérer, intervenir et les surveiller en toute circonstances ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 mai 2024 n° 2024-20 précisant que la démarche de régularisation foncière sur le système d'endiguement du Val de Nogent-le-Roi est engagée sur les sections



privées, publiques et sur les bandes de pied de digue afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la surveillance ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2025 n° 2025-32 portant sur le projet de modification des statuts du SEBV et notamment, d'autoriser, le Président du SEBV à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution des missions du syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-SGREB-2025-101 portant prescription complémentaire concernant le système d'endiguement de Nogent-le-Roi, et notamment l'obligation de justifier de la maîtrise foncière des ouvrages constituant le système d'endiguement se situant sur les parcelles publics et privés auprès des services de l'Etat ;

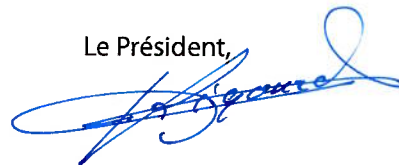
Considérant, que la maîtrise foncière des parcelles privées du système d'endiguement de Nogent-le-Roi nécessite la signature d'actes portant constitution de servitude par le président du SEBV et d'un des Vice-présidents ;

Considérant, que la maîtrise foncière des parcelles publiques du système d'endiguement de Nogent-le-Roi nécessite la signature d'actes portant procès-verbal de mise à disposition d'un bien immeuble par le président du SEBV ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

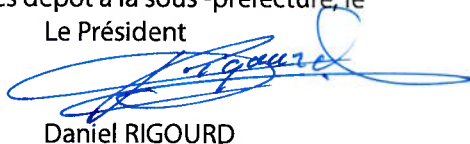
- **D'autoriser le Président**, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'autoriser les Vice-Présidents** à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
Après dépôt à la sous-préfecture, le
Le Président



Daniel RIGOURD

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE



ANNEXE

Type de documents	N° de tronçon	Ref. cadastrales	Commune	Adresse/ Lieu-dit	Propriétaire/signataire
Servitude	1	ZA 28	Lormaye	Les digues	M. Le Président de l'association « La Gaule Nogentaise »
Servitude	2	ZA 27			Jean-Pierre GARRIDO
Procès-verbal de mise à disposition	1,2	Non cadastré		Voie communale	M. Le Maire Bertrand Thirouin
Servitude	3, 4, 5	E 464	Coulombs	Les bourniers	M. Bertrand Thirouin
Procès-verbal de mise à disposition	5, 6, 7	AC166		-	M. Le Maire Jean-Noël MARIE
Procès-verbal de mise à disposition	8	AC6		Moulins de Coulombs	M. Le Maire Jean-Noël MARIE
Procès-verbal de mise à disposition	9	AB440	Nogent-le Roi	Place de la gare	M. Le Maire Jean-Loup VIDON
Procès-verbal de mise à disposition	10	AA14		rue du pont des demoiselles	M. Le Maire Jean-Loup VIDON
Procès-verbal de mise à disposition	11	AA306		rue du grenier à sel	M. Le Maire Jean-Loup VIDON
Servitude	12	AA268		rue max cousin	Mme Liliane CANCY
					M. Tony VEISS
Servitude	12	AA269		rue max cousin	Mme Graziella DUJARDIN
					M. Jean-Jacques VEISS
Procès-verbal de mise à disposition	13, 14	Non cadastré		Voie communale	M. Le Maire Jean-Loup VIDON
Procès-verbal de mise à disposition					B2071